



Thierry Moers, Vincent Mercier
& Filip Peers,
Secrétaires Nationaux

Heures d'ouverture des guichets et apurement du solde historique : la CGSP-ACOD intervient.

Lors du Comité stratégique du 25 janvier, en présence de la CEO de la SNCB, la CGSP-ACOD a fait deux déclarations importantes :

1. Réduction des heures d'ouverture des guichets en gare :



Le Comité Consultatif pour les Voyageurs Ferroviaires (dans lequel siègent aussi les syndicats) vient de publier une lettre ouverte à propos de la réduction des heures d'ouverture des guichets en gare.

Dans notre déclaration, nous reprenons toute une série d'arguments contre cette décision de la SNCB :

- « le Comité Consultatif pour les Voyageurs Ferroviaires s'interroge sérieusement sur la décision de la SNCB, car il craint qu'elle n'ait pour effet d'exclure davantage certaines catégories de voyageurs, notamment les personnes victimes de la fracture numérique, en particulier les aînés, et ceux qui désirent payer en cash, notamment les plus précaires. »
- « la réduction du personnel en gare aura également des conséquences pour l'ensemble des voyageurs, la surveillance par un employé du rail constituant l'un des facteurs influençant le plus positivement le sentiment de sécurité dans les gares et les trains. »
- « Le personnel de gare constitue parfois le seul point de contact pour les voyageurs "perdus" »
- Le CCVF craint également que cette réduction aura un impact pour les voyageurs à mobilité réduite.

Et pour conclure le CCVF demande de suspendre la décision de réduire les heures d'ouverture des guichets.



La CGSP-ACOD se retrouve parfaitement dans cette argumentation.

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be



Parole de cheminots

2. Report de l'obligation d'apurer les retards de congés compensatoires et repos (« solde historique »).

Pour rappel, ce solde historique devait initialement être apuré ou payé le 31 mars 2022. A l'époque, nous avons demandé et obtenu un report jusqu'au 30/6/2024 afin de permettre à la SNCB d'octroyer ces jours au lieu de les payer.

Aujourd'hui, nous constatons que, malgré le fait que ce solde historique a diminué (de 100.000 jours on est passé à 23.000 soit une moyenne d'un peu plus de 6 jours/agent), il reste quand même encore du chemin à faire.



Nous craignons que tous ces jours ne puissent pas être accordés et devront donc être payés.

C'est pourquoi nous demandons de reporter l'échéance du 30 juin 2024 au 1 janvier 2025, moment où la nouvelle réglementation sur les prestations et repos (RGPS 541) entrera en vigueur.

Thierry Moers, Vincent Mercier & Filip Peers, Secrétaires Nationaux